

**DOCUMENT DESCRIPTIF de la CONSULTATION
VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Ombrière photovoltaïque
sur le site de la Maison du Parc naturel régional Livradois-Forez**

**Mission de maîtrise d'œuvre
PRO à DOE**

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant mandataire (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.



3- Objet de la consultation / Durée

La consultation porte sur une **mission de maîtrise d'œuvre**.

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de maîtrise d'œuvre s'applique à cette mission sauf pour certaines de ses clauses pour lesquelles les dérogations sont précisées dans ce document descriptif de la consultation.

3.1 Objet de la consultation

3.1.1 Contexte

Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez souhaite installer une **ombrière photovoltaïque sur un des espaces de parking du site de la Maison du Parc**, dans la continuité des travaux déjà réalisés (et à venir) sur les bâtiments pour améliorer la performance énergétique et le confort thermique.

Le site pour l'ombrière photovoltaïque se caractérise par :

- un sol constitué de terres de remblai liées aux travaux initiaux d'aménagement de la Maison du Parc en 2001 ;
- des arbres présents le long du talus et dont certains sujets de haute tige devront être conservés ;
- les différents réseaux enterrés (eaux pluviales, eaux grises, collecte du ruissellement du parking, alimentation électrique pour l'éclairage et les bornes de recharge électriques) ;
- l'accès aux espaces situés en rez-de-sol (garage, locaux techniques) et au silo de stockage des plaquettes de la chaudière bois qui devront rester accessibles y compris pendant la phase de travaux.

3.1.2 Projet

Une étude de faisabilité sur des installations photovoltaïques sur le site de la Maison du Parc a été réalisée au printemps 2023.

Suite à cette étude, une première phase de maîtrise d'œuvre a été réalisée en 2024 : mission d'esquisse à Avant Projet Définitif.

Une demande de permis de construire a été déposée en novembre 2024. **Le permis de construire a été accordé en février 2025.**

Le projet se veut exemplaire au plan architectural et paysager (respect du parti pris architectural de la Maison du Parc, utilisation du bois, intégration paysagère des équipements, plantations), et ce dans un site contraint (proximité d'un monument historique et de la voie ferrée, emprise foncière réduite, terrain en pente).

Le projet consiste en la construction d'une ombrière photovoltaïque destinée à protéger des intempéries les véhicules électriques et les bornes de rechargement existantes à déplacer. Le projet permet d'abriter 15 véhicules de service et un local vélo pour 8 vélos.

L'ensemble s'inscrit dans la dynamique de **répondre aux enjeux de la transition énergétique** pour améliorer la performance énergétique de la Maison du Parc.



L'implantation et la composition de la construction intègre la proximité avec l'église de Saint Gervais et Saint Protais, classée **monument historique**. Le projet se situe en contrebas de la maison du Parc, sur le parking existant, non visible depuis le parvis de l'église.

L'ombrière sera fractionnée en 4 volumes de hauteur différente. La structure et le bardage seront en bois local. Les modules photovoltaïques seront avec cadre de la même couleur que les panneaux, de type monocristallin. La surface couverte par les panneaux sera de 341 m², pour une puissance crête de 67 kWc.

Une étude géotechnique de type G2 AVP réalisée durant l'été 2024 a précisé les contraintes du site en matière de fondations. Deux solutions techniques sont envisageables : 1. fondations profondes par pieux avec une fiche minimale de 5.0 m/TN actuel ou 2. sous réserve de la justification/vérification du dimensionnement vis-à-vis des efforts horizontaux et moments en tête très importants : fondations semi-profondes par puits. La solution 1 sera à privilégier lors de la phase PRO.

Éléments techniques à prendre en compte pour la conception de l'ombrière photovoltaïque :

- Ombrière en structure bois local ;
- Pente de l'ombrière avec point bas côté bâtiment : gestion des eaux pluviales (récupération, évacuation, infiltration) de l'ombrière à réaliser ;
- Solution technique limitant les nuisances liées à la surface réfléchissante des panneaux photovoltaïques par rapport aux locaux de travail à proximité.

3.1.3 Contenu de la mission

Conformément au décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux, la mission est une mission de maîtrise d'œuvre comprenant les éléments suivants :

- Etude de projet (PRO)
- Rédaction des descriptifs et quantitatifs des différents lots avec plans d'exécution des ouvrages (DCE et EXE)
- Assistance pour la passation des contrats de travaux, consultation des entreprises (ACT et DCE)
- Suivi du chantier jusqu'à la réception des travaux (DET/AOR)
- Réalisation du dossier d'ouvrages exécutés (DOE).

La mission AOR (Assistance aux Opérations de Réception), comprend l'assistance du maître d'ouvrage **jusqu'à la fin des délais de la garantie de parfait achèvement des travaux.**

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera composée à minima d'un architecte mandataire, d'un bureau d'étude structure bois et d'un bureau d'étude fluides. L'équipe de maîtrise d'œuvre pourra associer toutes les compétences qu'elle jugera nécessaire pour réaliser l'ensemble de la mission.

Planning prévisionnel de l'opération :

	Missions	Date de livraison	Délai
Etudes	PRO/DCE	Fin mai 2025	8 semaines
	Consultation des entreprises – Analyse des offres – Contractualisation des entreprises	Fin août 2025 Mi-octobre 2025	4 mois et demi
Travaux	Démarrage travaux	Novembre 2025	

Entre chaque phase, la maîtrise d'ouvrage aura 2 semaines maximum pour valider les éléments produits. Cette validation et, le cas échéant, les éléments de réserves, seront signifiés par écrit.

Montant global prévisionnel des travaux (fondations-terrassements-VRD, charpente, zinguerie, électricité-photovoltaïque) : 324 000 € HT

Le prestataire aura à sa disposition :

- les plans du site dont réseaux électriques
- le dossier de permis de construire accordé
- le dossier d'APD
- le rendu de l'étude géotechnique G2 AVP

Les études complémentaires hors mission : bureau de contrôle, SPS seront réalisées en parallèle.

3.2 Durée de la prestation et modalités d'engagement

Le contrat sera conclu pour une durée de **24 mois**, à partir de la notification du marché.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

- 1- Compréhension des objectifs, méthode proposée, planning prévisionnel : 30%
- 2- Moyens mobilisés et compétences : 30%
- 3- Montant (prix) : 40%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez pourra négocier avec plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le montant.



5- Pièces constitutives de la consultation

Le présent document descriptif de la consultation signé.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement, intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures d'acomptes suivant l'avancement des prestations.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Modalités de paiement

- Un premier acompte de 30 % sera versé après l'analyse des offres (DCE) sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 60 % sera versé à la remise du Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE) sur présentation d'une facture.
- Le solde de 10 % sera versé à la fin de garantie de parfait achèvement des travaux sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.



9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **vendredi 14 mars 2025 – 12 H 00 (dernier délai)**.
par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Une note synthétique explicitant la méthode, la compréhension des objectifs, et le planning d'intervention
- ✓ Descriptif des moyens humains (composition de l'équipe)
- ✓ Références de(s) entreprise(s) dans ce domaine
- ✓ Un devis détaillé par mission et par co traitant
- ✓ Attestation(s) d'assurances
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez